

Reflets

Digoïn

Le magazine municipal



**EHPAD, personnel
soignant, seniors :
la vaccination a débuté !**

▼ Décembre : alors que la présentation du traditionnel calendrier des sapeurs-pompiers avait été retardée en raison du second confinement, c'est dans le respect des gestes barrières qu'une soixantaine de soldats du feu ont repris leurs visites mi-décembre auprès des habitants. Les dons serviront aux actions sociales en faveur des membres du centre de secours, afin notamment de leur assurer une aide en cas d'accident en service commandé, mais aussi pour venir en aide aux orphelins de sapeurs décédés.



◀ 18 décembre : c'était l'heure des bilans à l'occasion de la dernière collecte du don de sang de l'année à la salle des fêtes. Le point de collecte local a accueilli 924 donneurs sur l'année 2020, soit une quarantaine de nouveaux participants.



▲ 29 décembre : le poète local Jacky Garcin a assuré une séance de dédicaces au bureau de tabac, situé place de l'église. Son dernier recueil « Encore un p'tit vers » regroupe 30 poèmes d'actualité. La majorité de ceux-ci s'inspire de Digoïn, sa ville d'adoption et de cœur depuis son installation au sein de la cité ligérienne dans les années 1970.

► Mi-décembre : depuis de nombreuses années, le Rotary club du Charolais se mobilise à l'approche de Noël pour organiser une collecte de jouets. Avec le soutien du centre Leclerc de Digoïn, les Rotariens ont pu, une fois encore, rassembler plus de 200 jouets d'occasion. Les cadeaux ont été redistribués aux enfants des familles bénéficiaires des Restos du cœur du territoire.



Fort succès DU MARCHÉ DE NOËL !



18-20 décembre : Durant trois jours, un marché de Noël a pris place sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Le marché a permis de redonner un peu de baume au cœur aux digoinais. Nombreux sont ceux qui ont ainsi pu acheter, à quelques jours des fêtes de fin d'année, des cadeaux 100% locaux sur le marché, mais aussi dans les commerces de la ville ouverts pour l'occasion, tout le week-end.



ÉDITO



Depuis maintenant près d'un an, notre quotidien et notre façon de vivre ont été largement bousculés par le virus de la Covid-19. Ce virus, dont la circulation reste active sur le territoire nous prive de moments privilégiés avec nos proches et porte atteinte aux libertés qui nous sont si chères. Il nous faudra toutefois être patient et espérer que 2021 nous conduise à des jours meilleurs et moins éprouvants.

Aussi, en ce début d'année, je voudrais avoir une attention particulière pour nos aînés, qui plus que d'autres, se retrouvent davantage isolés parce que plus vulnérables. Le contexte nous a contraint à annuler leur traditionnel repas. Croyez-moi, pour mes collègues du Conseil Municipal et moi-même, nous pensons à vous et nous nous engageons, dès lors que le contexte le permettra, à vous retrouver, parce qu'à mon sens, rien ne peut remplacer ces instants de convivialité.

Mais 2021 commence avec de l'espoir. L'espoir de sortir de cette crise sanitaire, avec l'installation d'un centre de vaccination sur notre commune dont l'ensemble de mes collègues se réjouissent. Nous avons tant à cœur, d'être au plus près de vous et de prendre soin de vous.

Et puis 2021 s'inscrit dans la continuité des projets présentés lors de la campagne électorale. Avec à la fois, l'envie de terminer au plus vite les travaux engagés, de préparer au mieux notre saison estivale, mais aussi de mettre en œuvre de nouveaux projets que nous évoquerons lors d'un prochain conseil municipal.

Même si nous ne pouvons tenir, pour l'instant, des réunions de quartier, nous restons à votre écoute et souhaitons pouvoir constamment vous tenir informés.

Ensemble, soyons raisonnables, car la santé de chacun, c'est l'affaire de tous.



David Bême
Maire de Digoïn
Vice-Président du Grand Charolais



◀ Pour assurer la logistique et organiser au mieux cette opération qui s'est tenue dans le gymnase du lycée, le personnel de la cité scolaire a été grandement mis à contribution.

▼ Le Maire David Bême accompagné de Fabien Genet Sénateur et de Thierry Desjours, Conseiller départemental se sont rendus sur place pour faire le point avec le proviseur de la cité scolaire Philippe Diry.



VASTE CAMPAGNE DE DÉPISTAGE À LA CITÉ SCOLAIRE

En lien avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté et suite aux préconisations de l'Éducation Nationale d'organiser des tests massifs, une campagne de dépistage à la Covid-19, sous la forme du volontariat, a été organisée le 25 janvier dernier à la cité scolaire.

> 500 PERSONNES DÉPISTÉES

« Parents, élèves, personnels et enseignants, tout le monde a bien accepté l'idée de la campagne de dépistage à la demande de l'Inspecteur d'académie ». Derrière son masque, Philippe DIRY, proviseur de la cité scolaire ne cache pas sa satisfaction sur le bon déroulement de cette journée de dépistage, après avoir rencontré quelques difficultés : « le personnel de santé étant déjà très mobilisé avec la vaccination qui a débuté, cela n'a pas été simple de trouver des infirmières disponibles dans le court délai escompté. Finalement, pas moins de 10 postes de prélèvement tenus par 11 infirmières et un médecin scolaire étaient à disposition des candidats volontaires. »

Les assistants d'éducation et le personnel administratif étaient également mobilisés, ainsi que le Conseil Départemental pour la gestion informatique et la Ville de Digoïn pour la gestion en matériel.

► Les élèves appréhendaient mais relativisaient après leurs passages, à l'image de Johan, lycéen en seconde venu se faire dépister « pour ne pas mettre en danger parents et grands-parents. » « Le test ne fait pas mal, c'est juste un peu désagréable » confiait-il à sa sortie.

> AUCUN TEST POSITIF

« Quatre cas avaient été identifiés au sein d'une même classe il y a quelques jours entraînant la fermeture de cette dernière pour une semaine » précise le Proviseur, avant d'ajouter : « l'objectif de cette journée est de détecter éventuellement d'autres cas positifs pour éviter un cluster d'importance ». Ainsi, ce sont plus de 500 tests qui ont été réalisés dans la journée, 150 tests PCR étaient destinés en priorité aux lycéens et 350 tests antigéniques pour les collégiens, enseignants et le personnel de l'établissement. Au total, sur les 514 personnes dépistées, aucune ne s'est révélée positive. Un bilan rassurant à quelques jours des vacances scolaires.



« Tester - Alerter - Protéger » POUR CASSER LES CHAÎNES DE TRANSMISSION !

La stratégie pour limiter la propagation du virus s'appuie sur le repérage précoce des symptômes, la réalisation de tests et l'isolement des malades et des personnes ayant été en contact avec eux.

QUI PEUT SE FAIRE DÉPISTER ET QUAND SE FAIRE DÉPISTER ?

Les tests virologiques dits RT-PCR sont réservés en priorité pour tester les personnes présentant des symptômes, les cas contacts et les personnels soignants. Outre les dépistages collectifs organisés dans certaines structures, 3 cas de figure peuvent se présenter. Dans les 3 cas, les tests sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie sans avance de frais (gratuits) pour tout le monde, sans exception.

Cas 1. Je ne présente pas de symptômes et je souhaite me faire dépister : Toute personne peut demander la réalisation d'un test sans prescription médicale préalable et sans avance de frais.

Cas 2. Je présente des symptômes (difficultés respiratoires, toux, fièvre, perte de goût ou d'odorat, ...) :

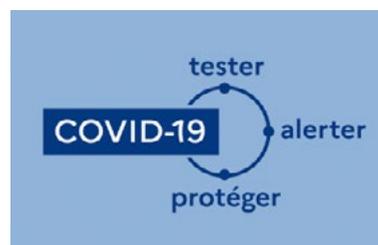
L'accès au test et à son résultat me sera facilité par un circuit de dépistage dédié ; je contacte au plus vite un médecin. En cas de difficulté, je peux contacter des médecins de garde. Pour cela, je peux composer le 0 800 130 000, me renseigner sur Internet, ou m'adresser

à ma pharmacie ou mon laboratoire d'analyses médicales pour connaître la liste des médecins de garde. En cas d'urgence ou de signes de gravité (difficultés respiratoires, essoufflements, malaises, etc.), je peux composer le numéro 15.

Cas 3. J'ai été identifié comme « personne contact » : Je me fais tester, le test doit avoir lieu immédiatement si je vis dans le même foyer que la personne contaminée ou en observant un délai de 7 jours après mon dernier contact avec cette personne, si je ne vis pas avec elle ;

Pour ces 3 cas, j'identifie le centre de dépistage le plus proche de chez moi ou je prends directement rendez-vous avec un(e) infirmier(e) du territoire ; je me rends au lieu de rendez-vous avec ma carte d'identité et ma carte vitale pour faire le prélèvement puis je rentre chez moi et si nécessaire je reste confiné en attendant les résultats du test. (Liste complète des centres de dépistage COVID est disponible sur le site www.sante.fr).

Les résultats de mon test de dépistage sont normalement disponibles dans les 24 heures après la réalisation du test.



Campagne de vaccination : FABIEN GENET DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ACCÉLÉRER

Alors que la France craint une troisième vague de covid liée aux variants et un possible reconfinement, le sénateur digoinais Fabien GENET a interpellé le ministre de la Santé lors des questions d'actualité au Gouvernement le 13 janvier dernier au Sénat et tiré le signal d'alarme. « Au lieu de chercher à convaincre les incertains, commençons déjà par vacciner les volontaires. Ils sont très nombreux et très impatients. », a assuré Fabien GENET avant de souligner « À vous entendre Monsieur le Ministre, tout va toujours très bien : tout va bien avec les vaccins, avec les aiguilles avec la stratégie... Mais, si tout va si bien, pourquoi à l'heure actuelle, 20% des Français ne sont-ils pas vaccinés comme en Israël ?... Peut-être parce que nous sommes sur un rythme de promenade en famille, comme l'a reconnu le Président de la République ».

Néanmoins, tout ne semble pas perdu pour le Sénateur : « le dévouement sans borne de tous les professionnels de santé, l'engagement des préfets et des élus locaux offrent désormais un espoir sur le terrain, que j'ai pu mesurer dans ma commune de Digoin, en préparant l'ouverture du centre de vaccination. » Et pour intensifier la campagne de vaccination, Fabien GENET a fait des propositions : « Pourquoi par exemple, ne pas autoriser les pharmaciens à participer à la



campagne vaccinale, comme tous les autres professionnels de santé ? Pourquoi ne pas vacciner sans attendre la totalité des personnels des EHPAD pour faire barrage au virus ? Pourquoi ne pas rendre obligatoire la vaccination anti-covid pour ces personnels d'EHPAD, à l'instar du vaccin contre l'hépatite B obligatoire pour les personnels de santé ? »

Le ministre VERAN lui a répondu : « Je ne dis pas que tout va bien. Personne ne nie les difficultés de mise en place d'une logistique immense, comme dans tous les pays. Il faut bien voir qu'il y a parfois 3 à 4h de queue en Allemagne. Et il faut saluer le travail des personnels médicaux en France qui mettent en œuvre la vaccination. C'est la Haute autorité de santé qui demande de ne pas vacciner les personnels d'EHPAD de moins de 50 ans, pour se focaliser sur les personnes à risque. »

Lors des questions au Gouvernement le 13 janvier dernier, le Sénateur Fabien Genet a interpellé le Ministre de la Santé Olivier Véran.





◀ La campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté depuis quelques jours déjà dans notre ville. Mardi 12 janvier, une soixantaine de résidents de « La Capitainerie », encadrés par le docteur GUILLOU, ont reçu les premières injections. Sylvie GUILLEMET, la directrice de l'EHPAD, a été la première à montrer l'exemple.

► De nombreuses réunions de cadrage se sont déroulées ces derniers jours entre les différents acteurs de la commune quant à la meilleure organisation à tenir dans le centre de vaccination.



► Lignes saturées, manque de places... De nombreux Digoinois comme les Saône-et-Loiriens en général ont dû s'armer de patience pour essayer de décrocher un rendez-vous, auprès de la plateforme départementale en préfecture.



▲ Autre public visé par cette première phase de vaccination, les personnes âgées de 75 ans et plus. Les Digoinois concernés (inscrits sur les listes électorales) ont pu recevoir dans leur boîte aux lettres avant l'ouverture du centre de vaccination un protocole d'inscription accompagné d'un questionnaire de santé.

LES PREMIÈRES VACCINATIONS ONT DÉBUTÉ !

Mardi 12 janvier, les premières injections du vaccin contre la Covid-19 se sont déroulées pour Digoin à la résidence « La Capitainerie ».

En Saône-et-Loire, la campagne de vaccination s'accélère depuis mi-janvier. Dans le cadre d'un protocole sanitaire très strict, le Dr GUILLOU, médecin référent de l'EHPAD « La Capitainerie », a pu procéder à la vaccination d'une soixantaine de résidents, de professionnels de santé et de salariés, en collaboration avec Sylvie GUILLEMET, directrice de l'EHPAD. Depuis, les résidents des « Opalines », de l'EHPAD Marcellin Vollat et une partie des résidents de « la Fougeraie » ont également été vaccinés ou le seront dans les tout prochains jours.

> UN CENTRE DE VACCINATION À DIGOIN

En parallèle, dix centres de vaccination sont désormais opérationnels dans le département, dont un à Digoin depuis le 18 janvier. Pour préparer au mieux cette campagne vaccinale à Digoin, Fabien GENET s'est entretenu avec les autorités sanitaires et les maires des communes voisines pour assurer une bonne coordination. De son côté, le Maire David BÊME a travaillé avec ses collègues élus du Conseil Municipal à la meilleure organisation possible, en lien avec les professionnels de santé du territoire, les pompiers et les services de l'État.

Dans un premier temps, seuls certains publics peuvent recevoir le vaccin : les personnes de plus de 75 ans, les professionnels de santé et médico-sociaux et les aides à domicile de plus de 50 ans présentant des risques de forme grave du virus ainsi que les personnes atteintes de maladies graves. Naturellement, le centre de Digoin accueille depuis son ouverture les habitants de tout le territoire, sans oublier les communes voisines de l'Allier.

> DES LIGNES SATURÉES

Pour remplir les plannings, une centrale téléphonique, couplée avec la plateforme Doctolib, a été mise en place le 14 janvier dernier. Des personnels de la préfecture, du Conseil départemental et de la Croix Rouge sont chargés de ce standard téléphonique. Un véritable engouement des personnes concernées, puisqu'en seulement quatre jours, ce sont près de 13 000 rendez-vous qui ont été fixés.

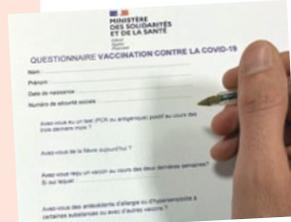
La campagne de vaccination va se poursuivre dans les prochaines semaines, avec l'espoir d'un élargissement progressif à d'autres populations en fonction des choix organisationnels qui seront précisés ces prochains jours au plan national et sous réserve d'un approvisionnement des doses.

Les étapes de vaccination

Ouverture du centre de vaccination : les étapes à respecter.

Étape 1/ Je prends obligatoirement rendez-vous
► en appelant le 0800 009 110 ou le 03 85 21 83 99
► ou sur internet (www.sante.fr ou Doctolib)
Mes deux rendez-vous me seront alors donnés
(vaccin + rappel de 21 à 28 jours après).

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les demandes de rendez-vous sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.



Étape 2/ Je remplis mon questionnaire de santé (si j'ai des doutes, je peux demander l'avis de mon médecin traitant).



Étape 3/ Je vais au centre de vaccination à la salle des Fêtes à la date et à l'heure de mon rendez-vous (avec mon ordonnance de traitement habituel et ma carte vitale).

Étape 4/ Sur place, on vérifie mon questionnaire et on peut m'aider à le remplir. Des questions me sont alors posées au secrétariat médical (allergies...)



Étape 5/ Un médecin, présent sur place, vérifie que je peux être vacciné. D'autres questions d'ordre médical sont également abordées, cela permet au médecin d'établir un bilan pré vaccinal.

Étape 6/ Une fois l'aval donné par le médecin, je suis vacciné par une infirmière.



Étape 7/ J'attends 15 minutes sur place pour être sûr que je ne rencontre pas de soucis.

Étape 8/ Une fois le feu vert de l'infirmière, je repars avec mes justificatifs à ramener le jour de mon rappel (seconde vaccination).

Vaccination :

LE CENTRE DE DIGOIN ATTEND PLUS DE DOSES

Il est loin le parfum des grandes affluences à la salle des Fêtes à l'occasion des soirées dansantes, lotos et autres spectacles de la saison culturelle... En effet, depuis quelques jours, le lieu fait office de centre de vaccination.

Sur proposition des élus de la Municipalité, la Préfecture de Saône-et-Loire a confirmé que Digoin avait été retenue pour faire partie des 10 communes du Département à pouvoir ouvrir un centre de vaccination.

Pour David BÊME, Maire de Digoin : « Digoin a été désignée par la préfecture pour accueillir ce centre de vaccination. La ville a mis à disposition, à sa charge et dans un temps record, des locaux, du matériel et du personnel municipal pour son installation et sa bonne organisation. Élus, acteurs locaux et professionnels de santé se sont pleinement mobilisés pour créer en seulement quelques jours un centre de vaccination qui répond aux orientations définies par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture » avant de conclure : « selon l'approvisionnement des doses, nous sommes déjà organisés pour accueillir une seconde ligne de vaccination ! »

« Les vaccins arrivent du centre hospitalier de Mâcon et sont acheminés jusqu'à Digoin. Nous pouvons les conserver cinq jours dans un frigo, mais une fois qu'un flacon est ouvert, dilué et

reconditionné, nous avons six heures pour l'utiliser, précise le lieutenant MATHONNAT, commandant le centre de secours de Digoin, lors d'une réunion de cadrage en présence des acteurs locaux et de Jérôme AYMARD, sous-préfet de l'arrondissement.

Après quelques jours de fonctionnement : « Globalement, tout se déroule bien ! » pour l'une des infirmières présentes sur place. Ainsi, en deux semaines, ce sont près de 600 candidats volontaires qui auront reçu l'une des deux doses de vaccination prescrites. « Malheureusement, les retards de production des laboratoires pharmaceutiques ont contraint la Préfecture à suspendre la prise de nouveaux rendez-vous. Mais normalement, toutes les personnes ayant reçu une première injection vont pouvoir recevoir la seconde en février ou mars. La reprise de nouveaux rendez-vous devait pouvoir se faire au cours du mois de février » précise Fabien GENET.

Cette campagne de vaccination menée en coordination entre la Préfecture, l'ARS, le centre d'incendie et de secours et la ville de Digoin, mobilise également pleinement le Centre de Santé départemental, la Maison pluridisciplinaire de Santé, tout comme de nombreux infirmiers et médecins volontaires actifs ou retraités.



▲ Les caméras de vidéo-protection ne filment que l'espace public. Par obligation légale, les parties privées sont systématiquement floutées, préservant ainsi pleinement la vie privée des habitants. (image d'illustration - cnil.fr)



▲ « En étroite concertation avec les services de la Préfecture et la Gendarmerie de Digoïn, la mise en place d'un tel dispositif est fortement encadrée par la législation » comme le souligne Pascal DESCREUX, adjoint en charge de la sécurité. La Commission préfectorale a validé le dossier mi-octobre et le marché de travaux a été notifié fin 2020 pour un démarrage des premières installations au cours des tout prochains jours.

▼ Le choix d'installation des caméras ne s'est pas fait au hasard. Les sites ont été déterminés selon les problèmes rencontrés tout au long de l'année. L'installation terminée, la ville de Digoïn vous communiquera le démarrage du dispositif.



Vidéo-protection : filmer POUR MIEUX VOUS PROTÉGER !

Suite à une recrudescence des vols et de nombreuses dégradations constatées ces dernières années sur le territoire, l'installation d'un système de vidéo-protection devenait, à l'instar d'autres communes du département, incontournable.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la ville de Digoïn a souhaité se doter de l'outil de vidéo-protection. Élaborée en partenariat avec les services de la Préfecture et de la Gendarmerie de Digoïn, la mise en place de ce système viendra compléter le maillage de surveillance locale (dispositif « voisins vigilants », opération « tranquillité vacances »...) et renforcer la sécurité des biens et des personnes dans l'objectif de faciliter le travail d'investigation des forces de l'ordre.

Sur ce sujet, Pascal DESCREUX, adjoint au Maire en charge de la sécurité précise : « Contrairement à la vidéosurveillance, nous n'aurons pas d'agent en continu derrière les écrans. Les caméras filmeront les espaces publics et visualiseront les plaques d'immatriculation des véhicules entrant et sortant de la commune ».

À Digoïn, l'ensemble des caméras du dispositif sera relié à un central géré par la Police Municipale. Sur requête administrative, les agents assermentés remettront aux forces de l'ordre les images nécessaires au travail d'enquête.

> UN DISPOSITIF MULTI-USAGES

Cet équipement a de nombreux objectifs : prévenir les atteintes aux biens et aux personnes dans des zones et des périodes de forte affluence ; augmenter le sentiment de sécurité des Digoïnois ; sécuriser les espaces publics exposés ; compléter efficacement les patrouilles et permettre d'intervenir rapidement sur un site. Chaque site équipé sera alors signalé par une pancarte placée à toutes les entrées du périmètre vidéoprotégé. À ce jour, dix sites de la ville seront pourvus de caméras de vidéo-protection.

> RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Quant au respect de la vie privée, l'adjoint référent et le Maire David BÊME tiennent à rassurer : « Ces caméras ne permettront pas de visualiser les propriétés privées, ni l'intérieur des immeubles d'habitation ou leurs entrées. »

Ainsi la mise en œuvre de ces installations et la lecture des vidéos enregistrées devront répondre à des obligations de sécurisation des données. En conséquence, le visionnage des images ne pourra être effectué que par des personnes spécifiquement habilitées.

Autoroute A79

DIGOIN –
MONTMARAULT

Soyez informé des déviations sur la RCEA grâce à l'application « Travaux A79 » !

Alors que les travaux de la future concession autoroutière entre Digoin et Montmarault (Allier) se poursuivent, l'application mobile « Travaux A79 » est disponible sur votre plaquette et téléphone. Cette application propose une information en temps réel sur les conditions de circulation, l'état des travaux en cours ainsi que les éventuelles perturbations générées par les différents chantiers. Sections fermées temporairement, réouvertures d'accès, déviations par Digoin, l'application « Travaux A79 » vous permet d'anticiper vos trajets tout en maximisant la sécurité de vos déplacements...



CHANGEMENT DES COMPTEURS D'EAU dans le respect des gestes barrières

Les agents municipaux du pôle eau-assainissement sont chargés du remplacement des compteurs d'eau chez les abonnés. Ces interventions se déroulent en respectant les gestes barrières. Les agents sont équipés de masques et utilisent du gel hydroalcoolique entre leurs diverses interventions. La Ville de Digoin remercie par avance les habitants concernés afin qu'ils réservent le meilleur accueil à ces agents et respectent pendant leur présence les gestes barrières nécessaires à la sécurité de chacun : une distance d'au moins un mètre de sécurité, port du masque, pas de contacts physiques. En cas de doute, vous pouvez contacter le service eau-assainissement de la ville de Digoin au 03 85 53 73 18 ou au 03 85 53 73 30.

Collecte des ordures ménagères PASSAGE MINI-BENNE

Afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères à Digoin, une mini-benne réalise depuis quelques jours dans les secteurs les plus dangereux ou inaccessibles la collecte des ordures ménagères (suppression de manœuvres dangereuses et/ou de marche arrière). Cette phase expérimentale est susceptible d'évoluer. Pour chaque changement, les riverains concernés sont avertis individuellement. Cette opération fait suite à une demande de la Ville de Digoin auprès de la CC « Le Grand Charolais » d'engager une démarche d'amélioration de son dispositif de gestion de collecte visant à sécuriser et à optimiser les prestations de service offertes à la population. Renseignements : 09 71 16 95 92

Nouveaux horaires DE LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis quelques semaines, la bibliothèque municipale

a rouvert ses portes avec un protocole sanitaire renforcé. L'accueil en mode dynamique se fait désormais le mardi de 15h à 17h30, le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h30 à 12h. La consultation sur place, notamment de la presse quotidienne n'est plus possible, ni l'utilisation des ordinateurs. Pour les usagers qui le souhaitent, le drive continue. Il est aussi possible de réserver un créneau de 30 minutes pour faire son choix en étant tout seul dans la bibliothèque. N'hésitez pas à contacter les bibliothécaires pour plus de renseignements et fixez un rendez-vous au 03 85 53 29 89.



/ Expression des élus municipaux /

L'ensemble de l'équipe municipale « Génération Digoin » vous renouvelle ses meilleurs vœux pour cette année 2021 qui, nous l'espérons, vous apportera le bonheur dont nous avons été privés durant les douze derniers mois. La période est difficile, et après un an de crise sanitaire, beaucoup d'entre vous souffrent des contraintes imposées et des fermetures administratives, mais aussi de la solitude ou de la crainte de la maladie. Face à ces tensions, les Digoïnaïses et les Digoïnaïses font preuve de solidarité, d'entraide et de respect des règles. Comme depuis le début de la crise sanitaire en mars dernier, sachez que nous restons pleinement mobilisés, à votre écoute et à votre disposition ! Notre équipe se mobilise au quotidien au service de Digoin, en adaptant le fonctionnement du conseil municipal : de nombreuses réunions ont lieu par visio-conférence, que ce soit pour les bureaux municipaux les lundis soir ou pour les diverses commissions et réunions de groupe. L'action municipale se poursuit malgré tout !

Le groupe Génération Digoin 2020

Fabien GENET, Magali DUCROISSET, David BÊME, Chantal CHAPPUIS, Cédric FRADET, Lola RODRIGUEZ, Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Thierry DESJOURS, Marie-Agnès FORGEAT, Jean-Paul MARTIN, Stéphanie NARBOT, Philippe PARIAT, Elisabeth DE ASCENSAO, Jean-Marc DATH, Alexandra PULCINA, François VIAL, Michèle DEVILLARD, Christophe ANTONUCCI, Véronique DA SILVA, Pascal DESCREAUX, Isabelle CHEMINAT, Pierre LACROIX, Manon SEFER, Cédric BERAUD, Rose Marie LAVRADOR, Yann BATHIARD, Aurore PURAVET, Jérôme ALVES

/ Numéros utiles /

Mairie (Standard)

Place de l'Hôtel de Ville : 03 85 53 73 00
Ouverture le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h (état civil).

Mail : mairie@ville-digoin.fr

Office de tourisme : 03 85 53 00 81

Espace Jeunesse : 03 85 53 73 70

ObservaLoire : 03 85 53 75 71

Cinéma (Le Majestic) : 09 77 83 37 09

Bibliothèque municipale : 03 85 53 29 89

Policmunicipale : 03 85 53 73 29

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Place de l'hôtel de Ville : 03 85 53 73 28

RPA La Fougeraie : 03 85 53 00 42

Maison Petite Enfance et de la Famille (MaPEF)

Rue des acacias : 03 85 53 58 98

Centre d'Animation Municipal : 06 03 24 74 80

Santé - Urgence

Pharmacies

Spieser - 1 rue Victor Hugo : 03 85 53 08 76

Coquelin - 50 av. Gal de Gaulle : 03 85 53 18 62

Popelard - 28 rue nationale : 03 85 53 09 93

Laboratoire Synlab Bourgogne

4, route de Roanne : 03 85 53 06 83

Résidence Vولات : 03 85 53 65 65

Cabinet Vétérinaire av. des Platanes : 03 85 88 53 98

Centre de secours (administratif)

Rue Berlioz : 03 85 53 72 50

Pompier (demande secours) : 18

S.A.M.U : 15 / Gendarmerie : 17

Médecins du Centre de Santé Départemental

31, rue Nationale : 03 85 34 71 00

Contact Maison de Santé

Accueil-Secrétariat - 03 85 24 98 40

Médecins généralistes : Dr Maria Castano Fuentes,

Dr Laura Guillou : 03 85 24 98 40

Dr Elisabeth Marquis : 03 85 24 98 47

Retrouvez l'ensemble des cabinets infirmiers

et des professionnels de santé sur :

www.digoin.fr. Rubrique santé - pratique

Permanence des Finances publiques (ex Trésorerie)

LES VENDREDIS MATINS

Suite au déménagement de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) à Charolles décidée par la Direction des Finances publiques, une permanence se tient désormais tous les vendredis matins de 9h à 12h à la Mairie de Digoïn.

Sur place, un agent des finances publiques vous apportera de nombreuses réponses à vos questions : assiette et recouvrement de l'impôt sur les revenus, de la taxe d'habitation et de la taxe foncière; questions relatives aux produits locaux, hospitaliers et amendes... celui-ci prendra également en charge les autres demandes plus complexes nécessitant une analyse ou des recherches. Par ailleurs, l'agent vous accompagnera également dans vos démarches numériques dont la création de compte fiscal particulier, la gestion du prélèvement à la source et le paiement via le portail impots.gouv.fr. Cet accompagnement s'applique aussi bien pour les créances fiscales que pour les créances locales, ces démarches de paiement pouvant être effectuées sans avoir à créer de compte tant pour les particuliers que pour les professionnels (accès « *grand public* »).

Toutefois, concernant les paiements, aucun règlement en numéraire ou en chèque ne pourra être accepté, ni par l'agent des Finances Publiques, ni par la Mairie, pour des raisons de sécurité. Tout chèque reçu en Mairie sera renvoyé à l'expéditeur.



**Pour tous vos paiements par chèques, comme votre facture d'eau par exemple, vous devez désormais les adresser à : Centre de finances publiques - Service de gestion comptable du Charolais-Brionnais
6 avenue Fayard 71120 Charolles
Tél. 03 85 88 29 18.**

À Digoïn, certains buralistes comme la Maison de la presse ou les tabac-presse place de l'Église et rue Victor Hugo sont agréés pour le paiement des impôts et autres créances locales comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères... (paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire.) Les usagers sont également invités à payer par moyens dématérialisés.

Pour toute démarche relative à vos impôts (impôt sur le revenu, prélèvement à la source, taxe d'habitation et foncières, produits locaux,...) et accès aux services en ligne, une seule adresse mail : www.impots.gouv.fr